

**Réunion du Conseil Municipal
Jeudi 17 décembre 2015**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Christian BONNEAU, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, M. Christian CLOUTOUR, Mme Béatrice DUPUY, M. Bruno GALVAN, Mme Marie-Pierre MICHAUD.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Cécile CLISSON qui a donné pouvoir à M. Maurice BAUDRY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Bruno GALVAN.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2015 ; il est adopté.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015 ; il est adopté.

Vote du budget primitif (budget principal) 2016

M. SOULARD, Adjoint aux Finances rappelle que, comme l'an passé, le budget primitif -2016- est voté sur l'année civile, en cours ; il n'y aura pas de restes à réaliser, pas d'affectation du résultat ; il sera nécessaire d'établir un budget supplémentaire, conséquent, qui reprendra ces écritures.

Et à ce moment-là, en avril prochain, il faudra également délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales, étant précisé que les dotations attribuées par l'État diminuent d'année en année.

Il rappelle également que les écritures sur le Camping Municipal sont inscrites dans un budget annexe.

M. SOULARD propose que le vote se fasse - par chapitre – pour la section de fonctionnement, et par opération, pour l'investissement.

Les conseillers sont d'accord.

(arrivée de Mme Ingrid BURGAUD 19h04).

Puis M. SOULARD, cite le montant inscrit à chaque chapitre – section de fonctionnement, dépenses – en apportant des informations si besoin :

- Chapitre 011 = 620.086 €: ce montant est inférieur à celui de 2015, puisque désormais la redevance due à l'ONF est dans le budget SPIC Camping Municipal.
- Chapitre 012 = 865.000 €: montant inférieur à celui de 2015, puisque un poste de « responsable pôle services à la population » inscrit au budget, a été pourvu en interne.
- Chapitre 014 = 370.000 €: FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) ; dépense stable ; mise en place en 2012.
- Chapitre 65 = 145.400 €: (indemnités élus, subventions, participations obligatoires).
- Chapitre 66 = 61.100 €: intérêts de la dette.

- Chapitre 67 = 1.300 €: intérêts moratoires et pénalités sur marchés publics ; M. BOZEC demande si nous avons déjà payé une telle dépense ; Mme le Maire répond oui.
- Chapitre 042 = 150.000 €: opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements SyDEV / études).

Tous les chapitres sont votés à l'unanimité.

Le total des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2016 s'élève à 2.212.886 €

Puis, M. SOULARD procède de la même façon pour les recettes de fonctionnement (même total) :

- Chapitre 70 = 79.886 €: montant bien inférieur à celui de 2015 puisque la recette liée au Camping Municipal figure désormais dans le budget du SPIC Camping Municipal ; concessions cimetièrre, antennes, locations marais, aire de camping-cars, musée.
- Chapitre 73 = 1.465.000 €: (taxes directes locales) montant identique à celui perçu cette année, les taux seront votés en avril prochain ; M. BOZEC indique que nous partons sur cette base et on réajustera au budget supplémentaire, en fonction des bases ; Mme le Maire confirme, et lorsque l'on connaîtra aussi les dotations de l'État.
- Chapitre 74 = 608.000 €: dotations de l'État, qui baissent de 12% par rapport à 2015 (et qui ont déjà diminué entre 2014 et 2015 et qui continueront à baisser jusqu'en 2017).
- Chapitre 75 = 60.000 €: (loyers, aide contrat aidé).

Chaque chapitre est voté à l'unanimité.

Quant à l'investissement, chaque opération est citée, chiffrée, expliquée, et votée à l'unanimité, pour un montant total de dépenses de 1.018.516 €(document ci-annexé).

Les recettes d'investissement estimées au même montant sont les suivantes :

- Chapitre 040 = 150.000 €: (opération d'ordre de transfert entre sections).
- Chapitre 10 = 70.000 €: fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement.
- Chapitre 13 = 285.643 €: subventions attribuées pour le CEL par la Communauté de Communes (Voirie), pour les travaux de mise aux normes des anciens ateliers communaux (DETR, Département, Région).
- Chapitre 16 = 512.873 €: emprunts ; il s'agit d'un emprunt « d'équilibre de budget », dans l'attente de l'affectation du résultat 2015 au budget supplémentaire 2016.

Les recettes présentées sont votées à l'unanimité.

Vote du budget lotissements 2016

M. SOULARD présente le budget lotissements 2016 (Both, Tamarins/Cantine) ; il cite et explique les montants de chaque chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal vote, par chapitre, le budget lotissements 2016 qui s'élève à 1.280.244,78 €pour la section de fonctionnement, et à 658.333,16 €pour l'investissement.

Vote du budget SPIC Camping Municipal de la Court 2016

M. SOULARD procède à la lecture de chaque chapitre en expliquant le contenu, et cite chaque montant que cela soit pour le fonctionnement comme pour l'investissement (dépenses et recettes).

Le Conseil Municipal vote le budget SPIC Camping Municipal de la Court 2016 qui s'élève à la somme de 492.000 €pour la section de fonctionnement, et à 47.500 €pour la section d'investissement.

Approbation convention "enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche rue de la Cantine"

M. DANO, Adjoint à la Voirie, rappelle que par délibération, la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie rue de la Cantine et rue du Hameau de La Loire a été confiée à la S.P.L. de la Vendée.

Les marchés ont été attribués, par délibération, en juillet dernier.

La S.P.L. a préconisé un regroupement des travaux, ce qui a permis une économie de 90.000 €

La Commission de voirie a donc décidé de programmer des travaux d'effacement des réseaux.

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour conventionner avec le SyDEV, pour un montant de travaux qui s'élève à 70.000 € (la 1^{ère} tranche a déjà été réalisée).

Ainsi la rue de la Cantine sera réaménagée (avec une fin de travaux avant les vacances de Pâques).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire les travaux d'effacement des réseaux et de l'éclairage public rue de la Cantine (2^{ème} tranche) au budget 2016 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public

M. DANO rappelle que le SyDEV intervient régulièrement sur l'éclairage public (visites trimestrielles de maintenance préventive) et également sur notre demande, en cas de besoin.

Comme les années précédentes, il faut que le Conseil attribue une somme -10.000 €- pour permettre au SyDEV d'avoir le stock de matériel nécessaire pour intervenir rapidement.

M. DANO précise qu'il y a très peu de consommation sur cette enveloppe.

Mme DUPUY demande si cela concerne uniquement le fonctionnement de l'éclairage public, ou si cela concerne aussi l'investissement ; M. DANO répond : que du fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer une enveloppe annuelle de 10.000 € au SyDEV pour l'achat de matériels nécessaires à la rénovation de l'éclairage public.

Prise en charge des frais de déplacement des agents communaux

M. DANO informe que les agents communaux sont amenés à se déplacer pour participer à des stages, des réunions (avec un ordre de mission) ou à des examens, des concours.

Ces frais de déplacement (transport, repas, hébergement), s'ils ne sont pas pris en compte par l'organisme organisateur, sont à la charge de la Commune.

Ces remboursements sont basés sur des montants forfaitaires fixés dans le cadre de la Fonction Publique, par des textes réglementaires.

Pour les examens et concours, un seul voyage aller-retour est remboursé. Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas pris en compte.

Mme DUPUY demande pourquoi l'utilisation d'un véhicule communal n'est pas imposée ? M. DANO répond : à utiliser de préférence, mais il y a peu de véhicules. Et Mme le Maire lui précise que l'hypothèse retenue pour le remboursement est celle qui est la plus avantageuse pour la collectivité (selon les textes), donc soit la résidence administrative, soit la résidence familiale ; elle cite des exemples.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du remboursement des frais de déplacements des agents communaux telle que présentée.

Remboursement frais de mission / déplacement des Elus

Mme le Maire procède à la lecture du projet de délibération établi au regard du CGCT, afin que le Conseil se prononce sur le remboursement des frais de transport et de séjour des Elus qui représentent

le Maire ou la Commune (désignés par le Conseil Municipal) auprès des organismes, établissements lors des réunions, assemblées se déroulant hors du territoire – de l'Ile – précise Mme le Maire (et pas celui de la Commune), si l'organisateur ne prend pas en charge les frais engagés. Le remboursement se fera sur présentation de pièces justificatives.

Un véhicule communal pourra être mis à disposition si cela est compatible avec l'organisation des services ; cela signifie anticiper la demande.

M. BAUDRY demande si c'est la première délibération prise à ce sujet ; réponse oui.

Il ajoute que le budget va exploser...Mme le Maire dit non, il n'y a pas un nombre considérable de réunions ; en ce qui concerne les formations c'est une dépense obligatoire ; Mme le Maire précise que cela ne remet pas en cause l'intérêt du covoiturage avec les élus des autres communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser aux Elus – agissant en qualité de représentant du Maire ou représentant de la Commune auprès des organismes ou établissements en lien avec la Collectivité – les frais de transport et de séjour engagés pour se rendre à des réunions se déroulant hors du territoire de l'Ile.

Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Mme le Maire expose que pour la poursuite de la dématérialisation (déjà en place pour la comptabilité), la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité (arrêtés, délibérations, budget) pourrait être mise en œuvre, en accord et en signant une convention avec le Préfet.

Pour ce faire, il conviendrait de missionner la société Berger-Levrault (opérateur agréé) qui propose le dispositif de télétransmission homologué BLES (Berger-Levrault Echanges Sécurisés).

Le coût pour la mise en œuvre et le fonctionnement la première année s'élève à 1.585 € ; ensuite, pendant 2 ans, la dépense s'élève à 245 €

Mme le Maire explique pourquoi nous avons choisi BLES : Berger-Levrault, et Ségilog, notre fournisseur logiciels informatiques, sont partenaires ; et BLES est déjà mis en place au sein de la Communauté de Communes, et de Noirmoutier.

M. CLOUTOUR interroge sur le fonctionnement (logiciel spécifique) ; Mme le Maire répond que le dispositif permet la télétransmission sécurisée des données.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place du dispositif de télétransmissions BLES, approuve les termes de la convention qui va lier la Commune et l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Renouvellement adhésion à Clic Coord'Age

Mme POUPELARD, Adjointe aux affaires sociales, rappelle que la Commune a adhéré à Clic Coord'Age en 2006.

Elle informe des missions du Clic Coord'Age : lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de coordination des différents interlocuteurs, destiné aux personnes âgées, en lien également avec les professionnels de santé.

La participation financière fixée à 1.05 €/habitant reste inchangée en 2015

Elle ajoute que 17 familles de La Guérinière ont bénéficié de l'aide du Clic Coord'Age.

Elle précise à Mme DUPUY que le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'administration de l'association.

Mme MICHAUD suggère d'augmenter notre quote-part ; le rôle du Clic est très important et il a des besoins financiers qui vont grandissant.

M. DANO évoque la diminution de l'aide départementale.

Mme le Maire déclare que l'association est accueillie gratuitement sur les territoires pour assurer ses permanences (et sera encore logée gratuitement dans la future structure Bon Secours) ; effectivement,

elle joue un rôle important auprès des familles, mais elle est pour l'instant surtout financée par le Conseil Départemental (aide financière qui va décliner...).

Elle propose donc d'attribuer la somme demandée par Clic Coord'Age ; si les représentants de l'association souhaitent un rendez-vous, elle est à leur disposition.

Mme DUPUY demande comment est faite l'information auprès des personnes âgées ?

Par les médecins, les infirmières, l'ADMR, les professionnels de santé, notre service social, voire le CCAS, répond Mme POUPELARD.

Mme le Maire cite 2 exemples d'intervention du Clic Coord'Age auprès de familles – volet administratif et volet conseils, orientations – (aucune prestation directe).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de la Commune auprès du Clic Coord'Age et accepte de verser la somme de 1.502 € au titre de la cotisation 2015.

Attribution des marchés d'assurances de la Commune

Mme le Maire rappelle que la Commune a pris appui auprès du Cabinet Delta Consultant pour une nouvelle passation des marchés d'assurances de la Commune (pour une durée de 4 ans).

Après appel d'offres, collecte et examen des candidatures, un rapport d'analyse des 4 lots d'assurances a été réalisé par Delta Consultant.

La Commission d'appel d'offres propose, au regard des documents remis, de retenir les offres suivantes :

Lot 1 dommage aux biens : Groupama = cotisation annuelle 2016 3.405,00 € option 1 (franchise générale 300 €) et extensions de garantie ;

Lot 2 responsabilité civile : la SMACL = cotisation annuelle 3 498,90 € option 1 (franchise générale néant) et extensions de garantie ;

Lot 3 protection juridique : la SMACL = cotisation annuelle 886,41 € avec extensions de garantie ;

Lot 4 véhicules à moteur : la SMACL = cotisation annuelle 3 302,23 € option 1 (franchise dommages 205 €) et extensions de garantie.

Divers commentaires interviennent, principalement sur les montants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les marchés d'assurances de la Commune tels que présentés.

Avis du Conseil sur le périmètre de l'EPCI arrêté par le Préfet de la Vendée

Suite à la réunion de Conseil du 13 novembre dernier, Mme le Maire soumet au Conseil un projet de délibération, portant avis défavorable sur le périmètre de l'EPCI présenté par M. Le Préfet de la Vendée, à savoir regroupement de l'EPCI de l'Ile de Noirmoutier et de l'EPCI des Pays du Gois. Elle précise que les Maires de ces deux EPCI se sont rencontrés préalablement à cette prise de position.

Ce projet ne correspond pas aux réalités du bassin de vie tel qu'il est identifié dans le SCOT et l'ORAC.

Ce périmètre qui comprend moins de 20.000 habitants est trop restreint, pas suffisamment représentatif pour peser suffisamment auprès des instances régionales ou nationales.

Il est dommage de passer par cette étape intermédiaire, réduite, s'il faut aller, demain, vers une communauté d'agglomération.

Mme le Maire propose au Conseil de demander à M. Le Préfet d'amender son projet, en retenant notre premier choix (exprimé lors du Conseil du 13 octobre), c'est-à-dire un regroupement comprenant les EPCI du Pays du Gois, du Pays de Challans, de l'Ile de Noirmoutier, et d'Océan Marais de Monts, (ou à tout le moins les 3 premiers) – Mme le Maire dit « projet de délibération à modifier » -.

M. BAUDRY demande : si Le Préfet maintient sa décision actuelle, est-ce vrai que l'on paiera plus d'impôts ? (selon le journal). Mme le Maire répond que c'est faux, c'est l'inverse.

Elle évoque l'histoire de l'EPCI de l'Île de Noirmoutier et les nombreuses compétences qu'il détient. Nous sommes un des plus petits EPCI avec le niveau d'intégration le plus élevé de Vendée. Et si nous restons seuls, nous aurons des difficultés à défendre nos intérêts à côté de grosses intercommunalités de 20 à 50.000 habitants.

M. BOZEC précise qu'il faut comparer fiscalité Commune + fiscalité intercommunale ; le transfert de compétences s'accompagne aussi du transfert de fiscalité.

Il cite l'exemple du Pays des Mauges, dans le Maine et Loire, et des regroupements envisagés en communautés d'agglomérations, importantes, qui vont être constituées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de Mme le Maire : avis défavorable sur le périmètre de l'EPCI présenté par M. Le Préfet, et demande d'un amendement du projet pour une communauté d'agglomération telle que citée précédemment.

Informations diverses

- Lundi 21 décembre : chants de Noël de la chorale « Isle Do Ré » (de Bouin), à 20 H dans l'église ;
- Projet dates des réunions de Conseil remis aux élus ;
- Prochaines réunions :
 - + Urbanisme lundi 4 janvier 2016 ;
 - + Conseil d'exploitation SPIC Camping Municipal de la Court mardi 5 janvier ;
 - + Commission du Personnel mercredi 6 janvier.

Section investissement - dépenses

(budget principal)

Voirie	404 582,00 €
Opérations non individualisées (PLU, Both)	91 200,00 €
Bâtiments Communaux (vestiaires foot, espaces verts cimetière, sanitaires église, frais acquisition Pagot et Cts Joyaux)	25 500,00 €
Mairie ½ couverture + site web + licence informatique + vélux	28 000,00 €
Opérations financières capital de la dette	211 500,00 €
Salle de sports (anciens ateliers) étude/démolition/désamiantage	55 000,00 €
Ecole éclairage parking + informatique	16 800,00 €
Contrat Environnement Littoral expropriation Péault + CCU	150 600,00 €
Matériels fourgon, débrousailluse, compresseur, ordinateur, lave vaisselle	27 834,00 €
Salle Polyvalente (La Salicorne) solde architecte	5 000,00 €
Musée plantations jardin + volet porte	2 500,00 €
	1 018 516,00 €